

LES ASSOCIATIONS, UN RÔLE INDISPENSABLE DANS LA SOCIÉTÉ

VIVE LA SUBVENTION : LES ASSOCIATIONS CITOYENNES INNOVENT, CRÉENT, AGISSENT. NOUS DEMANDONS LE NON RECOURS AUX DISPOSITIFS DE MISE EN CONCURRENCE, ET LE DROIT À DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT PÉRENNES, PLURIANNUELS, RECONNAISSANT L'INITIATIVE DES PROJETS ASSOCIATIFS.

Argumentaire

La subvention est le mode normal de financement des associations qui œuvrent pour l'intérêt général et le bien commun. Cependant sa part dans les budgets associatifs est passée de 34 % en 2005, à 20 % en 2017 ! A la place, ce sont les usagers eux-mêmes qui compensent : leur participation est passée de 32 % à 42 % sur la même période.

Ni la philanthropie (4% du financement associatif, dont 95% captés par les 150 plus grosses structures), ni les appels d'offre

(même déguisés en appels à projet), qui poussent les associations dans une logique concurrentielle, ne remplaceront la puissance publique.

L'argent public est celui des citoyens, les élus n'en étant que des gestionnaires temporaires. Il est donc normal qu'une partie revienne à la société civile sous forme de subventions de fonctionnement, pour des projets d'utilité sociale portés localement par les petites et moyennes associations.



PRINTEMPS DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

**LIRE ET SIGNER L'APPEL A MOBILISATION
ET SUIVRE LA CAMPAGNE NATIONALE D'ACTION SUR
WWW.ASSOCIATIONS-CITOYENNES.ORG**